

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

1. ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1

La société anonyme TANGO SA, établie et ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 177, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B97152, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, organise un jeu concours du 31 Mai 2012 au 27 Juin 2012.

1.2

Le jeu est réservé aux clients résidentiels ayant souscrit à un abonnement Tango entre le 22 mai 2012 et le 27 juin 2012, dans un des points de vente Tango.

1.3

TANGO S.A. met en jeu : 100 ballons Adidas Tango 12 Replica.

2. ARTICLE 2 : DEROULEMENT DU JEU

2.1

Ce jeu est porté à la connaissance des clients Tango par promotion sur le site internet Tango.lu, par annonce dans le Tango Magazine, via facebook.lu/tangoluxembourg et par le biais de supports de communication dans les points de vente de Tango.

Ce jeu exclut les personnes appartenant à la société organisatrice et les membres de leur famille en ligne directe.

2.3

La participation au concours se fera par le simple fait de souscrire à un abonnement Tango postpaid pendant la période mentionnée en 1.2., Les participations seront acceptées entre le 22 mai 2012 et le 27 juin 2012 minuit.,

2.4

Tango effectuera 1 tirage au sort et 100 gagnants seront tirés au sort parmi les souscriptions faites dans la période susmentionnée.

3. ARTICLE 3 : LOTS

3.1

Les gagnants tirés au sort gagneront 1 ballon Adidas Tango 12 Replica.

3.2

Le lot offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent, ni à son remplacement ou échange.

4. ARTICLE 4 : DESIGNATION DU GAGNANT

4.1

Le tirage au sort aura lieu le 09 Juillet 2012.

4.2

Les gagnants seront informés par publication sur le site internet Tango.lu et sur la page facebook.lu/tangoluxembourg.

5. ARTICLE 5 : EXCLUSION DE RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

5.1

Si par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, le jeu devrait être annulé, reporté ou interrompu, la société organisatrice ne pourra aucunement être tenue pour responsable.

5.2

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger le jeu ou de modifier la nature des lots sans préavis.

6. ARTICLE 6 : ACCEPTATION

6.1

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans réserves, qui a valeur de contrat.

6.2

Le gagnant autorise, par leur seule participation et sans avoir le droit à compensation, l'utilisation de leurs noms et photos pour la publicité et les communiqués de presse en relation avec ce concours, qui seront éventuellement publiés par l'organisateur ou le sponsor.

6.3

Les participants au présent jeu concours acceptent d'être régulièrement informés des jeux concours et autres démarches promotionnelles de Tango et marquent leur accord à être contactés à ces fins par SMS. Ils peuvent s'opposer, sans frais et sur simple appel ou lettre adressé au service clientèle référencé ci-dessous au point 7.3.

7. ARTICLE 7 : DIVERS

7.1

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.

7.2

Aucune contestation ne sera recevable 15 jours après la clôture de ce jeu.

7.3

Le présent règlement est disponible sur simple demande écrite au service Clientèle à l'adresse :
Tango Sa; B.P 32, L-8005 BERTRANGE
ou peut être consulté sur le site www.tango.lu.

Le présent règlement est déposé auprès des Huissiers de Justice Patrick KURDYBAN, demeurant à Luxembourg et peut être consulté sur le site <http://www.huissier-luxembourg.com/huissier-de-justice-calvo-luxembourg/>